

2024-1805
2024-06-04

CYROMAZINE TECHNIQUE

INSECTICIDE TECHNIQUE

POUDRE

RÉSERVÉ AUX FINS DE FABRICATION

PRINCIPE ACTIF:

Cyromazine.....97 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI



ATTENTION
POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **24463**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1000 kg, vrac**

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569
1-800-960-4318

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Pour les urgences médicales, appelez le 1-888-478-0798

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les poussières. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

EMPÊCHER les effluents contenant ce produit d'atteindre les égouts, lacs, cours d'eau, étangs, estuaires, océans ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé, dans un endroit bien aéré. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale. Protéger du soleil et de l'humidité.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active ainsi que les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour de plus amples renseignements concernant l'élimination des restes de produits ou sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit.

2024-1805
2024-06-04

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de produits homologués en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.